DEFENSE DE NOTRE PATRIMOINE RIVIERE **QUESTION / REPONSE**

Facultatif

Vos coordonnées

NOM

Adresse

E-mail jdupont@free.fr

Tel

THEME : Navigabilité et sécurité

Question	Réponse
Existe-t-il des restrictions sur la libre circulation en canoë kayak sur nos rivières ?	En principe non, toutefois ces restrictions peuvent intervenir pour des raisons de sécurité. La navigation en canoë kayak est toutefois interdite les jours d'ouverture et de fermeture de la pêche ainsi qu'en période de basses eaux dans les frayères signalées par panneaux. La législation concernant le droit de passage dans le cas où la rivière traverse une propriété privée (cas du propriétaire du terrain sur les deux berges) est moins claire en France qu'en Allemagne.

Impression papier Remise à zéro formulaire Envoyer